

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 avril 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Ségura, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Ségura
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Cranoly

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Pietri, M. Monany, M. Martin S., M. Chabani



Délibération n° 09-02 du 3 avril 2025

RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE (RDAS) – ÉVOLUTION DU DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'ADAPTATION DES LOGEMENTS DANS LE PARC PRIVÉ

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code de la construction et de l'habitat,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 mars 2012 relative au Règlement de l'Aide du Conseil général aux propriétaires occupants (ACGPO),

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 21 juin 2012 relative au Règlement Départemental d'Aide Sociale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2014-VI-42 en date du 26 juin 2014 relative au règlement du dispositif Rénov' Habitat 93,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2022-IX-24 en date du 30 septembre 2022 relative aux orientations pour le renouvellement de la politique départementale de lutte contre la précarité énergétique dans le logement,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la suppression de l'aide financière Rénov'Habitat 93 à compter du 1^{er} janvier 2025 ;





- PRÉCISE que le Règlement départemental d'aide sociale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées fait l'objet d'une actualisation en supprimant la fiche n°47 relative à l'aide financière Rénov'Habitat 93.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.